L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

SAMEDI, 25 AOUT 1894.

NOUVELLE-ORLEANS.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meubles au bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et au monsoo faits sur commande ; vieux matelas remis à neuf. Ameublements de toutes sortes de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf ; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Hortense Dubuclet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,930—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gerard Dreux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
25 août—25 29—2 sept Greffier.

Succession de Wm Hedding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,626—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Benjamin K. Forman, exécuteur datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
21août—24 28 sept 2 Greffier.

Succession de Théodore Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,172—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte présenté par Mme Josephine Koch, veuve de Theodore Stumpf, executrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
15 août—15 19 24 Greffier.

Succession de Vve Joseph Alexandre Lebec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,501—Division E—Attendu que Mme Marie L. Lebec, femme de John Tesso a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vve Joseph Alexandre Lebec, décédée intestat ; avis est par la présente donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
10 août—16 21 25 Greffier.

Succession de Mme Caroline Mouig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,788—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Louis Honig, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
15août—15 19 24 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,404—Division E—Jacob L. Baltz vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Sur la requête des biens du pétitionnaire, Jacob L. Baltz, et par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers et aussi contemporaine et tenue par devant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public de cette ville, commençant le 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 août 1894.
Signé : H. H. EIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 août—21 25 31

M. M. Stork vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,172—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte présenté par Mme Josephine Koch, veuve de Theodore Stumpf, executrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
15 août—15 19 24 Greffier.

Succession de Vve Joseph Alexandre Lebec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,501—Division E—Attendu que Mme Marie L. Lebec, femme de John Tesso a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vve Joseph Alexandre Lebec, décédée intestat ; avis est par la présente donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
10 août—16 21 25 Greffier.

Succession de Sydney G. Rogerlus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,932—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Benjamin K. Forman, exécuteur datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
21août—24 28 sept 2 Greffier.

Succession de Martha Mason, femme de John Charles Maskell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,236—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte présenté par John Charles Maskell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
15 août—15 19 24 Greffier.

Succession de Vve Joseph Alexandre Lebec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,501—Division E—Attendu que Mme Marie L. Lebec, femme de John Tesso a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vve Joseph Alexandre Lebec, décédée intestat ; avis est par la présente donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
10 août—16 21 25 Greffier.

Succession de Mme Caroline Mouig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,788—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Louis Honig, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
15août—15 19 24 Greffier.

Succession de Mme Marie Murphey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,782—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte provisoire présenté par le Dr James I. Richards, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
19 août—19 23 28 Greffier.

Succession de Louis E. Chassaniol.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,164—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Louis Honig, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
18 août—18 23 26 Greffier.

Succession de Sydney G. Rogerlus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,932—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Mme Sallie Irene Rogerlus, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
17 août—17 21 26 Greffier.

Succession de Martha Mason, femme de John Charles Maskell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,236—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte présenté par John Charles Maskell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
15 août—15 19 24 Greffier.

Succession de Vve Joseph Alexandre Lebec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,501—Division E—Attendu que Mme Marie L. Lebec, femme de John Tesso a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vve Joseph Alexandre Lebec, décédée intestat ; avis est par la présente donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
10 août—16 21 25 Greffier.

Succession de Mme Caroline Mouig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,788—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Louis Honig, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
15août—15 19 24 Greffier.

Succession de Mme Marie Murphey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,782—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte provisoire présenté par Mme Josephine Koch, veuve de Theodore Stumpf, executrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
15 août—15 19 24 Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,638—Division B—Richard Toole vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Richard Toole, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Théodule Juzan, Esq., notaire public, en son bureau, No 16 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de décider s'il sera fait un contrat avec les créanciers d'après lequels les propriétés foncières mentionnées dans cette affaire devront être vendues.
Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1894.
[Signé] F. A. MONROE,
Juge de cette Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Division E, ordonnant absent en ce.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 août—9 16 21

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de propriétés améliorées de valeur du Deuxième district,

Connues comme le No 111 rue Conti, entre les rues Bourgogne et Rampart.

Mme Louise Grover et son mari vs Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,299—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent, désigné par le lettre B, sur un plan d'arthur DeArmas, voyer et ingénieur civil, en date du mars 1880, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Conti, Bourgogne, Rampart et Bienville, et mesurant conformément au dit plan trente-quatre pieds et pouces de face sur la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-quatre pieds trois pouces et trois lignes.

Conditions—L'acquéreur paiera de son enchère au comptant tous les frais et charges de l'affaire et de la vente lucinent les taxes, s'il y a lieu, l'huit 750 dollars frais de greffier et la prime d'assurance, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, sur la somme totale de dix sept cent cinquante dollars plus pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893, ensemble avec $1 50 frais de copie de l'acte et copie de lettres, le tout sous de cinq cents quatre vingt-trois 33 13/100 dollars, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893 jusqu'à paiement final, lequel montant d'un billet passé du, et ledit acquéreur aura à assumer les deux billets pour le même montant et portant le même intérêt, échéant respectivement à un et deux ans, à partir des 2 mars 1893, et le prix de l'adjudication aussi au comptant, ou si la propriété fut vendue pour un montant inscrit sans pour cent, pour lequel billet, avec intérêt, honoraires d'avocat, frais, taxes, primes d'assurance, etc., alors que l'assumation sera au pro rata du montant de son enchère.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 août—23 30—sept 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District,

Connue comme le No 111 rue Conti, entre les rues Bourgogne et Rampart.

Mme Louise Grover et son mari vs Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,299—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent, désigné par la lettre B, sur un plan d'arthur DeArmas voyer et ingénieur civil, en date du mars 1880, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Conti, Bourgogne, Rampart et Bienville, et mesurant conformément au dit plan trente-quatre pieds et pouces de face sur la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-quatre pieds trois pouces et trois lignes.

Conditions—Le tout sera vendu sans aucune garantie de titre, mais subrogation à tous les droits de la succession de Mme Louise Grover, née Maria Louise Bourgeois, et de son mari, Charles P. Gould, syndic.

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessus.

Dans l'affaire de
A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, le vendredi 7 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Nouvelle-Orléans, connu comme le No 1 rue Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, borné par la rue Bienville, la rue Conti, la Ligne de Chemin de fer Jefferson et Lake Pontchartrain et la ligne qui le divise des terres appartenant à Mme Bienville, et mesurant quatre vingt pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Le tout sera vendu sans aucune garantie de titre, mais subrogation à tous les droits de la succession de Mme Louise Grover, née Maria Louise Bourgeois, et de son mari, Charles P. Gould, syndic.

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessus.

Dans l'affaire de
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co, Ltd.
versus
Jules Marchal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,610—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Baronne, Dryades, Bienville et Conti, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot du milieu portant le No 6 de la Nouvelle Numérotation, et les deux autres lots portant les Nos 4 et 8 de la même Numérotation.

Conditions—Le tout sera vendu sans aucune garantie de titre, mais subrogation à tous les droits de la succession de Jean Baptiste Desprats, décédé, et sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre portant le No 6, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, le tout situé dans le Sixième district de cette ville, lot No 280, borné par la rue Bienville, la Ligne de Chemin de fer Jefferson et Lake Pontchartrain, la rue Gravier et la rue Galvez et mesurant trente pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Le tout sera vendu sans aucune garantie de titre, mais subrogation à tous les droits de la succession de Jean Baptiste Desprats, décédé, et sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot No 454 borné par la rue Bienville, la rue Dryades, la rue Jena, Baronne, anciennement Racchac et Dryades désignés comme lots six, sept, huit, neuf, dix et onze, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Le lot dix forme l'encoignure de la rue Napoléon et Dryades et a un pied cinq pouces additionnel à un plan annexé à un acte passé par devant Me Commagere, notaire, en date du 11 mars 1892 d'une vente de John T. Michel à Peter Bouher.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 22 30—septembre 6 13 18

Vente de propriété du Premier District.

August Hoard versus Wm J. Sheridan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,253—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Bourbon, Conti et Dauphine, et mesurant quarante pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Bourbon, Conti et Dauphine, et mesurant quarante pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Les susdites propriétés seront vendues ensemble et non séparément.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bail et du droit de renouveler.

Mme Rose Ehrman versus David Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,211—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Ensemble sur toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, sur la ligne qui divise les numéros 13 et 15 rue Bienville, à 100 pieds de face à la rue Basse, et mesurant 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Premièrement.—Une certaine portion de terre se composant du tout des lots Nos 13 et 14 et une grande par le des lots Nos 11 et 12 de dit lot, comme il est désigné sur un plan de Bartoneville, par Pilié Hingle, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Mazereau, notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir : les lots Nos 13 et 14 se touchent et me urent chacun trente un pi-de cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster, sur une profondeur de cent pieds, ledit lot No 13 forme l'encoignure des rues Webster et Conti, et mesure également l'arrière des lots Nos 13,14,15 et 16 et mesure un pouce de moins que quatre vingt pieds, une espèce de triangle, ledit lot No 13 étant plus large à la ligne de la rue Constance sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne accordant dans le fond à la ligne qui le divise des lots Nos 16 et 17 dudit lot. Lesdits lots ci-dessus seront plus clairement indiquées en se référant à un acte de vente par John Klein et al. à John Henry, passé pardevant C. C. Préot, notaire, le 2 septembre 1887 sur le dit plan, les bornes de la dite portion de terre sont indiquées par les lignes rouges.

Secondement.—Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16 sur le sus dit plan ; ledits lots se touchent et me urent chacun trente-et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Troisièmement.—Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 20 et 21 sur le sandit plan ; ledits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, le lot No 20 étant numéroté 1 et le lot No 21 étant numéroté 3.

Quatrièmement.—Un certain lot de terre mesurant vingt pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Magazine, commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure de la rue Webster (ou Webster) vingt-six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante-huit pieds, vingt pouces et cinq lignes, plus ou moins, profondeur sur la ligne de l'arrière de cette ligne, entre lignes parallèles.

Cinquièmement.—Un certain lot de terre mesurant vingt pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Sixièmement.—Un certain lot de terre mesurant vingt pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Tous les susdits lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, ensemble avec tous les privilèges et dépendances qui y appartiennent, désignés par le No 1 rue Bienville.

Le dit lot est désigné par le numéro civique, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Bourbon, Conti et Dauphine, et mesurant quarante pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Bourbon, Conti et Dauphine, et mesurant quarante pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Les susdites propriétés seront vendues ensemble et non séparément.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bail et du droit de renouveler.

Mme Rose Ehrman versus David Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,211—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Ensemble sur toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, sur la ligne qui divise les numéros 13 et 15 rue Bienville, à 100 pieds de face à la rue Basse, et mesurant 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Premièrement.—Une certaine portion de terre se composant du tout des lots Nos 13 et 14 et une grande par le des lots Nos 11 et 12 de dit lot, comme il est désigné sur un plan de Bartoneville, par Pilié Hingle, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Mazereau, notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir : les lots Nos 13 et 14 se touchent et me urent chacun trente un pi-de cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster, sur une profondeur de cent pieds, ledit lot No 13 forme l'encoignure des rues Webster et Conti, et mesure également l'arrière des lots Nos 13,14,15 et 16 et mesure un pouce de moins que quatre vingt pieds, une espèce de triangle, ledit lot No 13 étant plus large à la ligne de la rue Constance sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne accordant dans le fond à la ligne qui le divise des lots Nos 16 et 17 dudit lot. Lesdits lots ci-dessus seront plus clairement indiquées en se référant à un acte de vente par John Klein et al. à John Henry, passé pardevant C. C. Préot, notaire, le 2 septembre 1887 sur le dit plan, les bornes de la dite portion de terre sont indiquées par les lignes rouges.

Secondement.—Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16 sur le sus dit plan ; ledits lots se touchent et me urent chacun trente-et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Troisièmement.—Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 20 et 21 sur le sandit plan ; ledits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, le lot No 20 étant numéroté 1 et le lot No 21 étant numéroté 3.

Quatrièmement.—Un certain lot de terre mesurant vingt pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Magazine, commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure de la rue Webster (ou Webster) vingt-six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante-huit pieds, vingt pouces et cinq lignes, plus ou moins, profondeur sur la ligne de l'arrière de cette ligne, entre lignes parallèles.

Cinquièmement.—Un certain lot de terre mesurant vingt pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Sixièmement.—Un certain lot de terre mesurant vingt pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Tous les susdits lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le même district, et tous les droits, privilèges et servitudes y attachés, ainsi que le droit de passage sur la ruelle de 4 pieds de large